


الرقم	الموضوع <i>Adolescents santé et santé de reproduction</i>		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
البلد <i>Algérie</i>	موقع الواب :	المصدر :	
العدد و [ص]:	التاريخ <i>28-05-2012</i>	<i>El Moujahid</i>	

Mortalité des enfants de moins de 5 ans en algérie : Réduction de moitié en 20 ans, selon l'ONS

Le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans (infanto-juvénile) en Algérie a été réduit de moitié passant de 55,7 pour mille naissances vivantes en 1990 à 26,8 pour mille en 2011, grâce aux progrès réalisés en matière de protection maternelle et infantile, selon les données de l'Office national des statistiques (ONS). L'Office précise que cet indicateur a connu une baisse « importante et constante », passant de 55,7 pour mille naissance en 1990 à 43 pour mille (2000), 30,8 pour mille (2007), 29,7 pour mille (2008) pour atteindre 27,5 pour mille en 2010 et 26,8 l'année dernière. Cet indicateur, qui constitue l'un des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU, a connu une baisse « remarquable » durant les vingt dernières années, ce qui place l'Algérie sur la voie des pays pouvant atteindre ces objectifs tracés en 2000 par l'assemblée générale de l'ONU. « Très corrélée à la mortalité infantile, la probabilité de décès entre la naissance et l'âge exact de 5 ans, a connu une diminution lente, puisqu'elle passe de 27,5 pour mille naissances en 2010 à 26,8 pour mille en 2011 », commente l'ONS. Par sexe, les chiffres précisent que le taux juvénile masculin qui était de 58,2 pour mille en 1990 a chuté de moitié à 28,3 pour mille en 2011, note une publication de l'ONS obtenue par l'APS. Quant au taux de mortalité juvénile féminin, il est passé de 54,7 pour mille naissances à 25,2 pour mille (-53 %), précisent les chiffres de l'organisme des statistiques dans sa publication sur la démographie algérienne en 2011. Cette évolution qui est appelée à poursuivre sa tendance baissière durant les prochaines années permettra, selon les experts, à l'Algérie d'atteindre l'objectif de l'ONU en 2015.

L'objectif de l'ONU, concernant la mortalité infanto-juvénile, est de réduire le taux de 1990 à l'horizon 2015 de deux tiers (2/3) pour chaque pays concerné par les OMD, soit 18,5 % pour l'Algérie. Les conclusions du rapport 2011 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), indiquant que l'Algérie « devrait atteindre les OMD dans les délais impartis, sont une reconnaissance des progrès réalisés par l'Algérie en matière de développement humain ». Le PNUD a fait le point de situation sur chaque pays africain sur les 8 objectifs internationalement convenus afin de réduire la pauvreté, la mortalité maternelle et infantile, les maladies, l'inégalité entre les genres et la dégradation de l'environnement d'ici à 2015. L'Algérie, qui a réalisé des progrès remarquables en matière d'infrastructures de base, va sans aucun doute atteindre les OMD, avait affirmé le président du Conseil national économique et social (CNES), M. Mohamed Seghir Babès. « La remontée que l'Algérie a réussie à réaliser en un peu plus d'une décennie en matière d'infrastructures de base, est une preuve que le pays va sans aucun doute atteindre les OMD dans les délais fixés par les Nations Unies » avait-il souligné. En 2010, le PNUD

avait classé l'Algérie parmi les pays à « développement humain élevé ». Cette organisation avait relevé non seulement des progrès dans bien des aspects du développement humain mais aussi la cadence avec laquelle les progrès pour l'amélioration des conditions sociales ont été réalisés.

APS